Rapport annuel 1999-2000

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

101-01286/

table des matières

Lettres de présentation 2

Membres du Bureau et employés 3

Rapport du président 4

Rapport du directeur général et secrétaire 10

Rapport des activités du Bureau 12

Rapport du syndic 15

Rapport des comités 15

Liste des autres comités 20

Tableau des membres 21

États financiers 22

Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec
1265, rue Berri, bureau 730
Montréal (Québec) H2L 4X4
tél. (514) 282-9123
télec. (514) 282-9541
courriel : info@ooaq.qc.ca
site web : www.ooaq.qc.ca

Dépôt légal - 3e trimestre 2000
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9802087-7-9

lettres de présentation

Montréal, le 15 juin 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

Linda Goupil
Ministre responsable
de l'application
des lois professionnelles

Montréal, le 15 juin 2000

Monsieur Jean-K. Samson, président
Office des Professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage
Québec, (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à la Loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2000.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Louis Beaulieu, MOA
Président

Montréal, le 15 juin 2000

Madame Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étge
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Conformément à la Loi, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport d'activités de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour la période se terminant le 31 mars 2000.

Veuillez croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Louis Beaulieu, MOA
Président

membres du Bureau et employés

Président :
Louis Beaulieu, MOA

Vice-présidente :
Isabelle Vendette, audiologiste

Trésorière :
Ginette Diamond, orthophoniste

Administrateurs :
Geneviève Lemieux, orthophoniste
Éric Bégin, audiologiste
Johanne St-Cyr, orthophoniste
Robin Springer, orthophoniste

Administrateurs externes :

Jean-Paul Morin
Gisèle Jasmin

Secrétaire :
Jean-Philippe Legault, MBA, Adm. A.

Employés :
Jean-Philippe Legault, MBA, Adm.A, *directeur général*
Claire Beaulieu, *secrétaire de direction*
Danielle Désormeaux, *réceptionniste-commis*
Sylvie Roberge, *secrétaire aux communications*
Evelyne Perras, *conseillère aux affaires professionnelles*

Conseiller juridique :
M[e] André Thauvette

Contrôleur :
Conrad Hamel

Vérificateurs :
Samson Bélair/Deloitte & Touche

rapport du président

Cette dernière année aura été encore une fois des plus remplies. L'Ordre est intervenu dans bon nombre de dossiers, principalement dans les domaines professionnels, de l'éducation et de la santé et des services sociaux en agissant dans le sens de sa mission de protection du public et en veillant à travailler dans l'intérêt de nos concitoyens. Les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice 1999-2000 sont le fruit du travail d'équipe de la permanence, des administrateurs, des nombreux bénévoles et partenaires qui font de l'Ordre une organisation dynamique au service de notre société. Je les remercie tous de leur énergie et de leur engagement à la réalisation de la mission de l'Ordre. C'est beaucoup grâce à eux qu'il est possible de réaliser autant compte tenu de nos moyens limités. C'est avec enthousiasme que je vous présente les principales réalisations de l'exercice 1999-2000.

Année après année, les rôles des audiologistes et des orthophonistes se clarifient pour nos concitoyens. De plus en plus nombreux sont les personnes et les groupes à reconnaître la spécificité et l'apport unique qu'amènent les professionnels des troubles de la communication à la santé, au bien-être et au développement des personnes du Québec. La notoriété de l'Ordre et de nos professions s'accroît de façon significative.

L'Ordre est tout particulièrement fier de ses lauréats. Le *Prix Germaine Huot* a été décerné à M^me^ Louise Quesnel, orthophoniste, pour la collection *Pom Pom*. L'ensemble de cette collection vise à développer le langage chez les jeunes enfants et tout particulièrement chez les jeunes personnes qui ont une déficience intellectuelle. La *Bourse Raymond-Hétu* a été remise à M^mes^ Marthyne Brazeau et Nicole Normandin, audiologistes, pour leur participation à la sixième Conférence internationale sur les acouphènes tenue à Cambridge au Royaume-Uni. Félicitations aux lauréates et merci de votre engagement.

Au début de l'an 2000, l'Ordre a créé deux nouvelles distinctions. Tout d'abord, la catégorie *Membre émérite* vise à reconnaître la contribution exceptionnelle d'un membre à la profession et à la communauté. Cet honneur et privilège sera octroyé par décision unanime du Bureau de l'Ordre à partir de critères très précis. Les *Prix Cardozo-Coderre* ont aussi été créés afin d'honorer des finissants des programmes de maîtrise des universités québécoises. Ces prix permettront de reconnaître l'excellence chez les finissants en tenant compte de leurs qualités humaines, tout particulièrement leur sens de l'engagement auprès de la communauté pendant les études et des actions qui en témoignent. Par ces gestes l'Ordre veut souligner les contributions hors du commun en rappelant que le travail des professionnels concourt significativement à la vie société.

L'arrivée de M^me^ Evelyne Perras au tout nouveau poste de conseillère aux affaires professionnelles constitue un atout précieux pour l'Ordre. Au cours de l'année, elle a agi tout particulièrement dans les dossiers d'inspection professionnelle et au développement professionnel apportant également un support de premier ordre aux membres qui s'interrogent sur toute sorte de questions en lien avec leur pratique professionnelle. Il y a lieu également de mentionner que M^me^ José Pouliot a été nommée comme membre de la Commission de l'enseignement primaire du Conseil supérieur de l'Éducation.

L'Ordre veille à la protection du public

Au plan législatif, l'Ordre a demandé à l'Office des professions du Québec que des amendements soient apportés à l'article 36m du *Code des professions* en ajoutant le titre de

Speech-Langage Pathologist aux titres à réserver en anglais et de réserver des abréviations et des initiales dans les deux langues. Cette requête fait actuellement l'objet d'un examen par l'Office.

À l'automne 1999, la ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M^me^ Linda Goupil, a annoncé qu'elle entreprenait des travaux en vue de moderniser le système professionnel. Le plan d'action ministériel déposé poursuit les objectifs suivants : d'assouplir et d'alléger le cadre réglementant l'exercice des professions au Québec ; d'améliorer les mécanismes de protection du public prévus au Code ; et de mettre en place les conditions propices à la coexistence de disciplines différentes en mettant en commun leurs compétences respectives. Six chantiers ont été créés. Le sixième dépend directement de la ministre et vise à moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines. C'est avec confiance que l'Ordre s'engage dans ces travaux qui devront conduire à réserver des champs d'activités pour l'orthophoniste et l'audiologiste afin que les personnes qui ont des troubles de la communication soient assurées de recevoir des services de professionnels compétents et habilités pour ce faire. En effet, les risques de préjudice auxquels sont exposés nos concitoyens lorsqu'ils reçoivent des interventions mal réalisées sont réels et peuvent avoir des conséquences désastreuses sur leur santé physique ou sur leur santé mentale, sur leur devenir ou en lien avec la préservation de leur patrimoine.

L'Ordre a participé aux consultations de l'Office tenues dans le cadre d'un pré-projet de Loi omnibus visant à modifier le Code à la fin de l'été, en produisant dans un premier temps l'*Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation relative à un document de travail concernant des propositions de modifications au Code des professions et aux lois régissant les professionnels*. Puis, à la fin de l'hiver, l'Ordre était invité en Commission parlementaire des institutions pour présenter le *Mémoire de l'OOAQ sur le Projet de Loi, Loi modifiant le Code des professions et d'autres législatives* dans le cadre des audiences tenues en mars 2000. L'Ordre a aussi participé à certaines rencontres organisées par l'Office, et notamment au *Colloque du 25^e^ anniversaire du Code des professions* organisé conjointement avec le Conseil interprofessionnel du Québec. Il a aussi répondu à certaines demandes plus précises de l'Office.

Du côté du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), l'Ordre et son président ont contribué de manière significative à la vie de l'institution. Le président y a poursuivi son travail à titre de secrétaire du Conseil. L'année a notamment été sous le signe du renouvellement : travaux de mise à jour des règlements du Conseil, planification stratégique, mobilité de la main-d'œuvre, lois d'accès à l'information, modernisation du système professionnel. De concert avec le Conseil, l'Ordre est intervenu auprès du comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (C.N.P.E.P.T.) dans le cadre de la révision de certains programmes collégiaux et a produit les *Commentaires préliminaires et sommaires sur les programmes : Techniques d'éducation en services de garde et Techniques d'éducation spécialisée* en vue de signaler des difficultés dans la formulation d'objectifs à poursuivre et de compétences à développer dans le cadre de l'établissement des programmes cadres. À la suite de ces interventions, un certain nombre de correctifs ont été apportés.

De plus, plusieurs mémoires, avis ou commentaires ont été rédigés au cours de l'exercice et d'autres sont encore en devenir. En regard des services à assurer dans les écoles pour permettre la réussite du parcours éducatif des enfants handicapés ou en difficulté, l'Ordre s'est prononcé par le *Mémoire sur le projet de régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire,* ce

qui a notamment permis de maintenir les services d'orthophonie comme services complémentaires. Dans la même veine, l'Ordre a formulé les *Commentaires et suggestions de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de politique d'adaptation scolaire.*

Au regard des risques liés à la suramplification auditive qui peut affecter l'audition résiduelle ou engendrer des traumatismes réels et permanents à l'oreille, à la suite de l'exposition à des niveaux de bruit avoisinant les 130 dB SPL, l'Ordre a adopté le *Guide de pratique à l'intention des audiologistes concernant la situation de la suramplification auditive et la gestion des risques associés.* Ce document se veut un outil à caractère normatif pour rappeler la nécessité d'encadrer légalement plus clairement la responsabilité professionnelle qui est celle des audiologistes en vue d'assurer la protection du public et de limiter au minimum les risques de préjudice à l'individu et à ses proches.

L'Ordre a poursuivi ses activités à l'inspection professionnelle en réalisant le programme d'inspection et en progressant dans la réingénierie du processus d'inspection. Toujours en vue d'assurer une pratique professionnelle de qualité et à jour, un grand nombre de formations continues ont été organisées lesquelles pour la plupart ont été grandement fréquentées. L'Ordre a innové cette en année en réalisant sa première vidéoconférence entre Québec, Chicoutimi et Rimouski et à laquelle ont participé plus de 10 % des membres, orthophonistes comme audiologistes. Cet événement, qui a été un grand succès, témoigne de l'importance que l'Ordre accorde à ce que la formation continue aux membres qui exercent en région à plus faible densité de population soit plus accessible. De plus, les conférences par vidéo offertes par l'*Americain Speech-Langage and Hearing Association* sont maintenant disponibles aux membres. Finalement, le comité ad hoc sur le projet d'équivalence de formation continue a déposé son rapport au Bureau de l'Ordre, qui a résolu à l'unanimité d'entériner la recommandation principale, soit de mettre sur pied un programme de formation continue obligatoire lorsque la loi le permettra. Un comité du Bureau a été créé pour en étudier la faisabilité.

L'Ordre intervient pour contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la société québécoise

Après plus de 15 ans d'efforts et de représentations, l'Université Laval a créé un programme de maîtrise en orthophonie qui devrait, dès septembre 2000, accueillir les premiers étudiants afin qu'ils complètent la propédeutique exigée pour l'admission au programme qui débutera au cours de l'an 2001. Ce seront donc plus d'une vingtaine de futurs orthophonistes qui pourront être disponibles pour exercer au Québec dès 2003. Il y a lieu d'être fier de ce résultat qui permettra, avec les autres efforts conjugués, de régler une bonne partie de la pénurie des effectifs, ce qui ne pourra que favoriser l'accès à des services de meilleure qualité, assurés par des professionnels qualifiés. Je veux féliciter et remercier tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied à ce succès et tout particulièrement trois de nos anciennes présidentes, M^mes^ Evelyne Perras, Christiane Cyr Stafford et Renée Boisclair Papillon, sans oublier tous les bénévoles. Il y a lieu également de souligner les efforts de l'Université de Montréal puisque s'ajouteront une dizaine d'orthophonistes de plus formés à la suite du décontingentement décidé en septembre 1999. Ce sont aussi plus d'une douzaine d'audiologistes de plus qui gradueront en 2003. Le Québec pourra donc compter sur un accroissement substantiel de diplômés.

Le comité sur l'effectif en audiologie et en orthophonie, établi par le ministre de la Santé et des Services sociaux, a repris ses travaux qui devraient être finalisés au cours du printemps de l'an 2000 en déposant un rapport qui fera état des résultats et qui présentera des recommandations en vue de mieux

répondre aux besoins de la population. Les efforts consentis pendant plus de deux ans devraient contribuer à moyen et à long termes à l'amélioration des services.

Au cours de l'exercice qui se termine, l'Ordre a adopté plusieurs documents sur des sujets divers en lien avec des groupes de personnes, avec la planification des services ou avec des problématiques spécifiques. Il s'agit des :

- *Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de politique en déficience intellectuelle ;*
- *Avis de l' Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation sur Les orientations de la Régie de l'Estrie : continuum de services en déficience physique et services courants de réadaptation physique ;*
- *Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation sur le Projet de consolidation de la RRSSS de la Mauricie/Centre-du-Québec ;*
- *Indemnisation de la surdité professionnelle - Synthèse des connaissances sur certaines pathologies rencontrées dans les dossiers litigieux - Tome III - otosclérose* (document produit par le comité d'audiologie en surdité professionnelle).

De même, l'Ordre est intervenu auprès de la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance et auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) en produisant les *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de règlement pour l'allocation pour enfant handicapé*. Malgré les difficultés importantes que constatait l'Ordre dans ce projet quant aux critères et modalités mis en place pour les enfants qui ont une déficience langagière, la Régie des rentes a décidé de procéder sans tenir compte de la plupart des commentaires produits. L'Ordre a manifesté son désaccord tout en reconnaissant que certains progrès avaient tout de même été réalisés. Le président-directeur général de la RRQ s'est engagé à revoir en priorité ces éléments et un groupe de travail conjoint Ordre-Régie a été créé. Il doit débuter très bientôt ses travaux pour améliorer le règlement et le rendre plus conforme à la réalité professionnelle.

L'Ordre a aussi poursuivi ses démarches pour que les réparations des aides auditives et la couverture de certaines aides de suppléance à l'audition soient de nouveau assurées en vertu du Règlement sur les aides auditives. Ce dossier progresse bien et les correctifs nécessaires devraient être apportés très bientôt. L'Ordre a aussi participé, et continue de le faire, au groupe de travail du ministère de la Santé et des Services Sociaux sur la révision du Règlement.

Finalement, un comité ad hoc sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés a été mis sur pieds avec mandat de prendre position sur le sujet et d'émettre les recommandations appropriées.

L'Ordre, une organisation concernée par ses membres

L'année a été également consacrée à la préparation du *XI^e Congrès* de l'Ordre tenu pour la première fois à Rimouski en mai 2000. Cette activité a réuni plusieurs centaines d'audiologistes et d'orthophonistes qui ont assisté à près d'une cinquantaine de conférences en deux jours. De même les préparatifs pour le *XXV^e Congrès de l'Association internationale de logopédie et de phoniatrie* vont bon train. Cet événement aura lieu du 5 au 9 août 2001 au Palais des Congrès de Montréal et devrait réunir plus de mille participants de plus de cinquante pays des cinq continents. Il s'agira là d'un extraordinaire rendez-vous auquel seront conviés les professionnels québécois pour échanger avec leurs collègues du monde autour de sujets scientifiques et cliniques.

Encore une fois, treize ordres de la santé et des relations humaines ont décidé de s'unir en vue de tenir le *III^e Colloque*

sur l'interdisciplinarité, les 22 et 23 mars 2001, qui aura pour thème « Le partage de l'information dans un contexte d'interdisciplinarité ». Cet événement est sous la co-présidence de MM. Yves Lamontagne, président du Collège des médecins du Québec et de Louis Beaulieu, président de l'Ordre. Il permettra de discuter du partage des responsabilités entre les professionnels, de discuter de la réglementation et des structures et moyens à mettre en place pour gérer l'information et de discuter de la confidentialité.

Le comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC a été créé. Il a pour mandat : de mettre à jour les réflexions sur la pratique de l'orthophonie et de l'audiologie en CLSC ; de préciser la pratique en première ligne en CLSC dans le continuum de services ; de proposer des voies pour développer les services à la clientèle âgée, notamment par les services de maintien à domicile ; et de voir à l'organisation de journée d'intérêt.

L'Ordre a participé activement au Consortium des ordres professionnels et des associations provinciales du Canada dans le cadre des discussions sur les accords de commerce intérieur concernant la mobilité de la main-d'œuvre. Trois réunions ont eu lieu. Elles ont permis d'accomplir des progrès qui devraient faciliter le déplacement des audiologistes et des orthophonistes d'une province à l'autre en reconnaissant leur compétence et en diminuant les exigences administratives sur la base d'un accord de réciprocité, lorsqu'il sera signé.

L'Ordre soucieux d'agir avec ses partenaires et pour le public

L'année a permis de poursuivre les échanges avec les associations de personnes qui vivent avec des difficultés de communication. En juin 1999, douze associations et l'Association québécoise des orthophonistes et des audiologistes ont été entendues dans le cadre des travaux du comité sur l'effectif en audiologie et en orthophonie. Ces auditions de deux jours ont notamment permis de faire un constat général de difficulté d'accès aux services d'audiologie et d'orthophonie à la grandeur du Québec. De plus, ces associations ont rappelé le caractère essentiel des services rendus par les professionnels de l'Ordre. À la suggestion du président du comité, M. Daniel Poirier, un rapport synthèse de ces rencontres est en voie d'être finalisé et devrait être acheminé à la ministre de la Santé et des Services sociaux. Il s'agit d'une première, car il regroupera l'opinion et les recommandations de tous ces organismes dans un seul et même document.

L'Ordre a également participé à plusieurs événements organisés par des associations dans différentes régions du Québec : colloques, réunions d'échange, assemblées générales, soirées bénéfice. Ces contacts fréquents permettent de partager une meilleure connaissance des missions et des priorités d'action des différentes organisations.

L'Ordre a demandé de nouveau au ministre des Finances du Canada, M. Paul Martin, de rétablir une fois pour toute l'orthophoniste sur la liste des professionnels dont les services sont exonérés de la taxe sur les produits et services. En effet, la loi créant l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Alberta a été adoptée et sanctionnée par le gouvernement de cette province. Ainsi, aux yeux du Gouvernement du Canada, la profession sera réglementée dans cinq provinces, ce qui permettra de répondre au critère pour l'exonération. Compte tenu que l'Ordre de l'Aberta n'est pas encore formellement et légalement constitué, le ministre a répondu qu'il attendrait cet avènement. L'Ordre demandera donc que soit maintenue jusqu'en 2003 la prolongation de la mesure d'exception actuellement en vigueur.

Finalement, plusieurs activités de communication et de relations publiques ont eu lieu, notamment dans le cadre du mois de la communication 1999 dont le thème était « Le déve-

loppement du langage au cours de la petite enfance ». Encore une fois, les membres et l'Ordre sont intervenus à plusieurs reprises sur la place publique.

Quatre grands défis

Les défis des prochaines années seront des plus intéressants et interpellants. Ils nous demanderont des efforts collectifs comme groupe de professionnels. Ils exigeront de nous que nous considérions les questionnements de l'extérieur, notamment dans le cadre de la modernisation du système professionnel.

Premier défi - Faire le point sur nos pratiques professionnelles

Le temps est venu de faire le point sur nos pratiques professionnelles, sur nos domaines d'exercice, celui de l'orthophonie et celui de l'audiologie. Il y a lieu de discuter de l'évolution de nos professions. À cet égard, il y aura sans doute lieu de tenir des états généraux de la profession pour faciliter ces discussions d'importance capitale. Ces efforts collectifs de réflexion et de mise en commun nous permettront de progresser.

Deuxième défi - La modernisation du système professionnel

L'Ordre et les professionnels seront interpellés par l'exercice de modernisation du système professionnel puisque quatre des six chantiers de la Ministre les concernent. Les enjeux sont majeurs : il faudra qu'au plus tard à la fin de l'exercice de modernisation du système, l'exercice exclusif soit à nouveau octroyé aux audiologistes et aux orthophonistes. Il y va de la protection du public dans les services rendus dans les établissements publics de santé et d'éducation ainsi que dans les cabinets privés.

Troisième défi - Maintenir et développer une pratique professionnelle de qualité

Développer les compétences chez les membres et veiller à leur maintien dans une perspective qui valorise l'excellence professionnelle. Les travaux de réingénierie de l'inspection seront accélérés et ceux de la réingénierie de la formation continue seront poursuivis en s'assurant de veiller à faire les arrimages nécessaires. L'Ordre devra aussi voir à préparer et adopter les avis et positions qui permettront aux audiologistes et aux orthophonistes d'améliorer leur compétence et leurs pratiques professionnelles.

Quatrième défi - Poursuivre les démarches en vue d'améliorer le fonctionnement de l'Ordre

Des progrès très importants sont accomplis année après année qui permettent de rendre plus efficace le fonctionnement de l'Ordre. Au cours de la prochaine année, il conviendra de préparer une planification stratégique triennale à laquelle seront annuellement joints des plans d'action qui permettront encore plus d'améliorer les résultats. Parmi les éléments également à mettre en priorité à moyen terme, il faudra supporter encore plus efficacement les affaires professionnelles et améliorer les systèmes d'information qui sont de plus en plus performants et qui constituent des sources précieuses de renseignements pour les interventions de l'Ordre. L'année à venir sera aussi l'occasion d'évaluer le Plan de communication de l'Ordre en vue de préparer le prochain.

En terminant, c'est avec fierté et énergie que je poursuivrai mon travail afin d'améliorer les conditions qui permettront à l'Ordre d'assumer encore plus efficacement sa mission de protection du public. Avec l'aide des membres et de la permanence, je suis convaincu que nous saurons progresser dans l'intérêt de tous.

rapport du directeur général et secrétaire

Sous l'autorité du Bureau et du président, la direction générale dirige et coordonne les activités de l'Ordre dans le cadre du Code des professions, des règlements et des priorités, objectifs et politique de l'Ordre. De plus, elle est responsable de la gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques, de la coordination du travail des comités et de la gestion des communications.

Structure organisationnelle

En cette année 1999-2000, des changements importants sont survenus concernant notre structure organisationnelle et la permanence, notamment en ce qui concerne nos ressources consacrées aux affaires professionnelles. Aussi, l'Ordre a vu son équipe de la permanence s'agra[illegible] avec l'ajout d'un nouveau poste complétant ainsi l'équipe en p[illegible]. Il s'agit du poste de conseillère aux affaires professionnelles espéré depuis de nombreuses années. Ce poste est voué à deux fonctions précises, soit l'encadrement professionnel et le développement de la profession. Dans cette optique, la conseillère planifie et coordonne le programme d'inspection professionnelle tout en assumant la fonction de secrétaire du comité d'inspection professionnelle. Mme Evelyne Perras est devenue la première à occuper ce poste en septembre 1999. Avec cet ajout, l'équipe de la permanence est maintenant constituée de six personnes : deux dirigeants et quatre employées.

L'accueil de cette nouvelle venue a coïncidé avec des travaux de réaménagement de nos espaces de bureaux qui ont bénéficié d'une redivision et d'un rafraîchissement après six années écoulées d'un bail d'une durée de dix ans.

Informatique

Conformément au plan directeur « informatique » adopté par le Bureau, des travaux ont été réalisés dans le but de procéder à la mise à niveau de toutes nos stations informatiques et équipement. Cette opération visait à améliorer la performance générale de nos systèmes informatiques et à prendre nos responsabilités pour que le passage à l'an 2000 se fasse sans problème. Nous avons par la même occasion fait l'acquisition d'un nouveau serveur Windows NT pour desservir notre réseau informatique constitué de six usagers. Les développements se sont poursuivis eu égards à l'exploitation de notre système de gestion de l'information.

Planification stratégique

Question de garder le cap sur nos orientations stratégiques, un plan d'action biennal a été préparé et adopté. Ce plan nous permettra de mieux orienter nos efforts au cours des deux prochaines années compte tenu de nos ressources limitées.

La direction générale a apporté son support à divers dossiers touchant la main-d'oeuvre, notamment les travaux sur l'accord sur le commerce intérieur et le comité sur les effectifs en orthophonie et audiologie.

Communications

En mai 1999, le mois de la communication fut l'occasion d'aborder la thématique du développement du langage chez les enfants de 0-5 ans et sur l'importance de l'apprentissage de l'écriture et de la lecture. À cette occasion s'est amorcée la production du *Guide de prévention des troubles de la communication à l'intention de la clientèle de la petite enfance*. Ce projet a connu une longue gestation, mais le produit final en valait le coup. Ce guide a pour but de permettre aux interve-

nants de répondre à des questions précises au quotidien telles que comment inciter un parent à consulter et comment peuvent-ils le faire ? Il regorge de ressources intéressantes pour les intervenants des centres de la petite enfance. Cette année, les travaux de traduction du site Web de l'Ordre ont été entamés débutant par les fiches d'information sur le travail des orthophonistes et audiologiste lesquelles seront éditées très bientôt. L'Ordre était représenté au *Salon maternité, paternité, enfants* par un groupe d'étudiants à la maîtrise. Ils agissaient sous la supervision du comité de communication.

Publications

La revue professionnelle *Fréquences* préparée de concert avec le comité des publications fut très remarquée cette année, avec des contenus étoffés sur les troubles auditifs centraux, la dysphasie en milieu scolaire : évaluation, les enjeux dans le monde professionnel et les maladies dégénératives. L'annuaire des membres a bénéficié à son tour d'une révision de son format et de son contenu de façon à mieux répondre aux besoins des membres utilisateurs de ce carnet de ressources.

Formation continue

Parmi la quinzaine d'activités organisées par le comité de formation continue, certaines se sont distinguées particulièrement compte tenu de leurs modalités opérationnelles. L'année 1999-2000 correspondait à notre première association aux formations continues de l'ASHA offertes via satellite. De façon à exploiter davantage cette source de formations, les enregistrements vidéo VHS de ce programme ont été mis à la disposition des membres avec pour résultat qu'une centaine de cassettes ont été distribuées.

En septembre, une première a été réalisée. Quatre-vingt-dix orthophonistes et audiologistes ont été réunis le temps d'une journée de formation par la technologie de la vidéoconférence à partir de Québec en passant par Rimouski et Chicoutimi. Le 4 juin 1999, plus de 130 orthophonistes se sont réunis pour discuter des services dysphasiques dans le contexte de la réforme d'éducation dans le cadre du colloque des orthophonistes scolaires. Tout au long de l'année, le comité organisateur du XI[e] congrès de Rimouski s'est affairé dans le but de développer un programme des plus attrayants et stimulants pour les rencontres des 18, 19 et 20 mai 2000.

Réglementation

Concernant le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle*, notons qu'un nouveau dossier de réclamation était sous enquête au 31 mars 2000. En ce qui concerne le *Règlement sur les équivalences de diplômes et de formation*, une procédure d'études d'équivalence de formation a été établie de concert avec le comité d'admission. Cette procédure s'applique principalement sur l'administration d'un examen d'évaluation des connaissances. Pour ce faire une entente est intervenue avec l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes de façon à permettre à l'Ordre d'utiliser l'examen développé pour le compte de l'ACOA comme outil de mesure de connaissances dans le cadre d'une étude d'équivalence de formation.

Finances

Sur le plan financier, l'état des résultats 1999-2000 démontre un excédent des revenus sur les dépenses de 453 $. L'avoir des membres (surplus), quant à lui, s'établit maintenant à 141 974 $.

En terminant, je tiens à exprimer ma gratitude au personnel de la permanence, M[mes] Danielle Désormeaux, Claire Beaulieu, Sylvie Roberge, Evelyne Perras ainsi qu'à nos proches collaborateurs, Nicole Moreno, Carmen Phénix et Conrad Hamel, tous, appelés à supporter les activités courantes de l'organisation. Je m'en voudrais de ne pas souligner l'engagement de nos nombreux bénévoles qui œuvrent au sein des comités statutaires, facultatifs et ad hoc de l'Ordre.

Rapport des activités du Bureau

Au cours de l'exercice 1990-2000, le Bureau de l'Ordre a tenu dix (10) réunions entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000. Les principales résolutions du Bureau ont été :

• d'accepter de délivrer les permis et d'inscrire au Tableau des membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau ;

• de radier du Tableau des membres les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre ou pour d'autres raisons ;

• de délivrer un permis temporaire avec condition à trois personnes ;

• d'accorder l'équivalence de diplôme à 17 personnes et de la refuser à 13 autres ;

• d'inscrire au Tableau des membres les personnes qui ont satisfait aux exigences de l'article 46 du Code des professions ;

• d'adopter le budget 1999-2000 ;

• d'adopter les mandats particuliers des comités ;

• d'adopter le programme d'"inspection professionnelle ;

• de nommer les personnes suivantes au comité d'inspection professionnelle : Mmes Christiane Provençal ; Danielle Noreau ; Céline Giroux ; Madeleine Samson ; Gisèle Tétreault-Long, présidente

• de nommer au poste de Syndic : Mme Nicole Moreno (renouvellement de mandat) ;

• de désigner à titre de représentant régulier de l'Ordre au Conseil interprofessionnel pour l'exercice 1999-2000, M. Louis Beaulieu, président et de représentant substitut, Mme Christine Roberge, vice-présidente ;

• de nommer les officiers : Mmes Isabelle Vendette, vice-présidente ; Ginette Diamond, trésorière ;

• de nommer Mme Sylvie Lepage-Gagnon comme représentante de l'OOAQ au Groupe de travail sur la révision du programme des aides auditives ;

• de nommer Mmes Jocelyne Lévesque et Line Gingras au comité du programme d'orthophonie à l'Université Laval ;

• de déléguer M. Yvon Blais à titre de représentant de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au comité régional de planification et suivi de la main-d'œuvre de la région de l'Outaouais ;

• de nommer enquêteurs et inspecteurs jusqu'au 31 mars 2001 les personnes suivantes : Mmes Maxianne Berger, Lorna Dowson, Mireille Gauthier, Céline Giroux, Josée Laurendeau, Danielle Noreau, Martine Patry, Christiane Provençal, Gisèle Tétreault-Long et Madeleine Samson ;

• d'entériner la nomination de M. Éric Bégin comme administrateur de l'Ordre pour la région de l'Ouest et ce pour un mandat d'une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2002, conformément à l'article 63 du *Code des professions* ;

• d'entériner la nomination de Mme Stéphanie Archambault au comité de communication ;

• de nommer Mme Sylvie Martin membre du conseil d'arbitrage ;

• d'entériner les nominations au comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC de Mmes Sophie Champagne, Jocelyne Darlington, Sophie Pelletier et M. Pascal Lefebvre, président ;

• d'adopter le document produit par le CASP intitulé *Indemnisation de la surdité professionnelle - Synthèse des connaissances sur certaines pathologies rencontrées dans les dossiers litigieux - Tome III - otosclérose* ;

• d'adopter le *Mémoire sur le projet de régime pédagogique de l'Éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ;*

• d'adopter l'*Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le projet de règlement pour l'allocation pour enfant handicapé (Régie des rentes du Québec) ;*

• d'adopter l'*Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation sur Les orientations de la Régie de l'Estrie : continuum de services en déficience physique et services courants de réadaptation physique ;*

• d'adopter *l'Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de politique en déficience intellectuelle* ;

• d'adopter le document *Commentaires et suggestions de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le Projet de politique d'adaptation scolaire* ;

• d'adopter le document *Commentaires de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec sur le projet de règlement pour l'allocation pour enfant handicapé - Dans le cadre de la consultation sur le projet du 99-05-12 publié à la Gazette officielle du Québec - Juin 1999* ;

• d'adopter le document intitulé *Avis de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec dans le cadre de la consultation relative à un document de travail concernant des propositions de modifications au Code des professions et aux lois régissant les professionnels ;*

• d'adopter le document *Règles de fonctionnement du comité de révision ;*

• d'adopter le *Mémoire de l'OOAQ sur le Projet de Loi No. 87, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives ;*

• d'adopter le *Guide de pratique concernant la situation de la suramplification auditive et la gestion des risques associés ;*

• de signer une entente avec l'Association canadienne des orthophonistes et des audiologistes (ACOA) afin que les candidats à l'équivalence de formation en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec* soient admis à passer l'examen de l'Association canadienne ;

• d'adopter les états financiers 1998-1999 tels que vérifiés par la firme Samson Bélair Deloitte et Touche ;

• d'adopter le Plan d'action 2001 ;

• de souscrire à la police d'assurance de la responsabilité civile des administrateurs et dirigeants de La Capitale, compagnie d'assurances ;

• de décerner à M^me^ Louise Quesnel le *Prix Germaine Huot* 1999 pour la collection *Pom Pom ;*

• d'autoriser : Louis Beaulieu, président ; Ginette Diamond, trésorière ; Isabelle Vendette ; vice-présidente ; Jean-Philippe Legault, directeur général et secrétaire à signer les effets bancaires selon les conventions adoptées par l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et son institution financière, la Caisse populaire Saint-Jacques ;

• d'embaucher M^me^ Evelyne Perras au poste de conseillère aux affaires professionnelles pour une durée d'un an et de nommer celle-ci secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspecteur professionnel ;

• de mandater le directeur général et secrétaire de l'Ordre pour signer une entente de prêt de service avec la Commission scolaire de Laval, employeur de M^me^ Evelyne Perras, selon les modalités prévues à la convention collective « poste orthophoniste » ;

• d'adopter l'amendement proposé à la politique salariale prévoyant une classe salariale pour le poste de conseiller aux affaires professionnelles ;

• d'octroyer la Bourse Raymond-Hétu 1999 à Mmes Marthyne Brazeau et Nicole Normandin pour leur participation à la sixième Conférence internationale sur les acouphènes tenue à Cambridge (United Kingdom) ;

• d'adopter le budget du XIe Congrès de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec ;

• de créer le comité ad hoc pour le Prix étudiants et d'y nommer Mmes Christiane Cyr Stafford, Renée Boisclair Papillon et M. Louis Beaulieu ;

• de mettre sur pied le comité ad hoc pour l'attribution de la classe de membre à vie et d'y nommer Mme Robin Springer ainsi que MM Louis Beaulieu et Jean-Philippe Legault ;

• de présenter la candidature de madame Germaine Huot pour l'obtention de l'Ordre national du Québec et l'Ordre du Canada ;

• d'autoriser le directeur général à renouveler le contrat-bail avec la compagnie Canon pour un photocopieur ;

• d'amender la politique sur le fonctionnement général des comités de l'OOAQ (art. 1.1.2 et 1.2.1) ;

• de renouveler le contrat relatif au régime d'assurance de la responsabilité professionnelle offert par La Capitale, compagnie d'assurance générale, en vertu de l'article 4 du règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OOAQ, rendant l'adhésion obligatoire au dit régime à l'ensemble des membres concernés aux fins de l'article 1 du règlement ;

• d'instituer le comité d'orthophonie et d''audiologie en CLSC ;

• de maintenir un statut de membre à vie et d'attribuer la distinction de «membre émérite» en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle à la profession et à la communauté ;

• de créer les prix étudiants «Cardozo-Coderre» qui seront remis annuellement au moment de la collation solennelle des grades de maîtrise à l'Université de Montréal (un prix orthophonie et un prix audiologie) et à l'Université McGill (un prix orthophonie) ;

• de créer un comité ad hoc sur la définition de la dysphasie, et d'y nommer : Mmes Ginette Diamond, Geneviève Boivin, Monique Arteau, Lyne Gingras, Lucie Morin, Josée Fortin, Evelyne Perras et M. Louis Beaulieu ;

• de créer un comité ad hoc pour l'évaluation du directeur général et d'y nommer Mme Isabelle Vendette et MM Jean-Paul Morin et Louis Beaulieu, président ;

• d'entériner la recommandation du comité de communication à l'effet d'axer la stratégie de communication pour le mois de mai 2000 sur le thème «Les habiletés d'écoute et le développement du langage» ;

• d'appuyer la démarche du Centre montérégien de réadaptation visant à faire reconnaître la validité de la signature de l'orthophoniste pour les demandes de crédits d'impôt pour personnes handicapées ;

• d'entériner la recommandation principale du comité ad hoc à l'effet de mettre sur pied un programme de formation continue obligatoire et de créer un comité du Bureau pour en étudier la faisabilité ;

• de créer pied un comité ad hoc sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveau-nés.

rapport du syndic

Nicole Moreno, syndic
Evelyne Perras, syndic-adjoint
(jusqu'en septembre 1999)

Réalisations

Trois dossiers antérieurs étaient toujours à l'étude. Vingt et un nouveaux dossiers ont été ouverts en 1999-2000. Le nombre de nouvelles demandes a donc triplé par rapport à l'année précédente. De ce nombre : cinq dossiers portaient sur la qualité des services professionnels au client ; • sept dossiers concernaient la disponibilité du membre et les honoraires ; • cinq dossiers portaient sur l'attitude professionnelle du membre ; • cinq dossiers portaient sur le conflit d'intérêt réel ou présumé ; • deux dossiers portaient sur l'usurpation de titre.

Quatorze dossiers ont été retenus portant à dix-sept le nombre de dossiers à l'étude. Une plainte a été déposée au comité de discipline. Cinq différends ont été soumis à la conciliation. Quatre ont été réglés à l'étape de la conciliation. Un dossier a été référé à l'arbitrage. Une demande a été adressée à l'inspection professionnelle. Deux notifications ont été adressées pour usurpation de titres.

Après trois années de participation active et dynamique, madame Evelyne Perras a quitté son poste de syndic-adjoint le 30 septembre 1999 pour accéder au poste de conseillère aux affaires professionnelles et de secrétaire du comité d'inspection professionnelle.

Le syndic a assisté à une réunion du CIQ, à un dîner-causerie et au colloque proposé par le groupe de travail des syndics, ainsi qu'à deux journées de formation proposées par l'Ordre. Il a répondu à divers appels du public et des membres.

rapports des comités

COMITÉ DE DISCIPLINE

Membres :

Me Marie-Esther Gaudreault, présidente
Colette Castonguay, France Fontaine
Jean-Philippe Legault, secrétaire

Mandat :

Le comité de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un membre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* et des règlements de l'Ordre.

Réunion :

Une plainte été acheminée au comité de discipline au cours du présent exercice. Le comité se réunira prochainement.

COMITÉ DE RÉVISION

Membres :

Renée Boisclair-Papillon, Mireille Grenier, Jean-Paul Morin, Doris St-Pierre Lafond, Benoit Tétreault.

Mandat :

Le comité de révision a été constitué pour donner suite à l'exigence de l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre devant le comité de discipline.

Réunion :

Aucune demande d'avis n'ayant été acheminée au comité de révision au cours du présent exercice, le comité n'a pas tenu de réunion.

COMITÉ D'ADMISSION

Membres :

Carmen Phénix, présidente
Marthyne Brazeau
Lucie Larose
Mirelle Larose

Mandat :

Étudier les demandes d'équivalence de diplômes et de formations et formuler les recommandations au Bureau.

Réunions :

Le comité a tenu huit réunions durant l'année 1999-2000.

Réalisations :

· *Études des dossiers des candidats étrangers demandant l'équivalence de diplôme*

Neuf dossiers étudiés :

- huit recommandations de refuser d'accorder l'équivalence ;
- une recommandation d'accorder l'équivalence de diplôme ;

· *Étude des dossiers des candidats demandant la réinscription au Tableau de l'OOAQ après une absence de plus de 5 ans*

Trois dossiers étudiés :

- une recommandation d'inscrire le candidat sans autre formalité car le membre a prouvé qu'il avait maintenu sa compétence
- une recommandation que le membre soit inspecté dans l'année suivant son inscription
- une recommandation de faire une inspection particulière

· *Politiques et procédures pour l'évaluation des dossiers des candidats demandant l'équivalence de la formation*

- Procédures établies
- Formulaires élaborés
- Examen suggéré pour vérifier les connaissances

· *Rencontres avec les candidats désireux de demander l'équivalence de diplôme*

La présidente a rencontré des candidats étrangers n'ayant pas encore fait de demande officielle d'équivalence de diplôme mais ayant manifesté un intérêt à obtenir des renseignements sur les exigences d'équivalence et les procédures à suivre dans ce cas.

· *Discussions dans le cadre de la mobilité de la main-d'œuvre*

La présidente a participé à trois rencontres en 1999-2000 avec les représentants des autres provinces dans le but d'en arriver à un accord de libre circulation des professionnels à l'intérieur du Canada.

COMITÉ DE LA FORMATION

Membres désignés :

par l'Ordre :
- M. Louis Beaulieu, président du comité et président de l'Ordre
- M^me^ Sylvie Auger, audiologiste

par la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec :
- M. Jean-Pierre Gagné, Directeur de l'École d'orthophonie et d'audiologie, Université de Montréal et M^me^ Rachel Mayberry, Directrice, École des sciences de la communication humaine, Université McGill

par le ministre de l'Éducation :
- M. Yvan Pelchat, chargé de projet, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaire

observatrices (avec droit de parole)
- M^me^ Marie-France Rousseau, étudiante à l'Université de Montréal et M^me^ Karyn Tétreault, étudiante à l'Université McGill

Mandat :

Le comité de formation est un comité consultatif qui doit : «Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des orthophonistes et audiologistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'orthophoniste et d'audiologiste.» Le fonctionnement du comité est encadré par le *Règlement sur le comité de la formation des orthophonistes et audiologistes.*

Réunion :

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.

COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Membres :

Marie-Stéphane Rainville, présidente
Anne Bastard, Richard Larocque, Caroline Blais, Marie-Claude Leclerc, Dale Bonnycastle, Brigitte Damien, Irène Kakos, Anne-Marie Hurteau, Geneviève Lalande, Renée Mayrand, Lucie Morin, Christine Roberge, Sonia Tousignant, Dominique Vézina

Quatre membres ont remis leur démission : M^mes^ Geneviève Lalande, Lucie Morin, Christine Roberge et Sonia Tousignant. Nous avons accueilli quatre nouveau membres : M^mes^ Caroline Blais, Christianne Giard, Dominique Vézina et M. Richard Larocque. Nous remercions les membres démissionnaires pour leur implication auprès du CFC.

Mandat :

Organiser des activités de formation continue répondant aux besoins de l'ensemble des membres.

Réunion :

Le comité de formation continue a tenu trois réunions entre le 1^er^ avril 1999 et le 31 mars 2000.

Réalisations :

Au cours de l'année, le comité a organisé et réalisé 14 activités de formation continue réparties comme suit : • 2 activités en audiologie (dont une vidéoconférence le soir ; • 3 activités en audiologie-orthophonie (dont un soir et une vidéoconférence de l'OOAQ) ; • 9 activités en orthophonie (dont 6 vidéoconférences de l'ASHA).

Répartitions des activités selon les régions :

Montréal
- une en audiologie (vidéoconférence le soir)
- deux en audiologie-orthophonie (dont 1 de 2 jours et 1 soir)
- sept en orthophonie (dont 1 de jour et 6 vidéconférences le soir)

Québec

- une en audiologie (1 journée)
- une en audiologie-orthophonie (vidéoconférence de l'OOAQ retransmise à Chicoutimi et Rimouski (une journée))
- deux en orthophonie (dont 1 de 2 jours et 1 de 1 jour)

Les régions suivantes ont bénéficié de bourses régionales de formation : Bas St-Laurent (vidéoconférence OOAQ), et Saguenay-Lac-St-Jean (vidéoconférence OOAQ)

Cette année, le comité de Formation continue a :

a) révisé et refait le cahier de politiques et procédures ;

b) participé à la révision des objectifs et processus de formation continue, dans le cadre du comité adhoc sur l'équivalence de formation continue ;

c) procédé à la réalisation d'un projet pilote de formation à distance pour les membres en régions : conférence intéractive réalisée à Québec et retransmise simultanément à Chicoutimi et Rimouski ;

d) poursuivi l'expérience de l'abonnement à des vidéoconférences de l'ASHA ;

e) collaboré à la mise en marché des cassettes des vidéoconférences de l'ASHA ;

f) collaboré avec le directeur général et le secrétariat de l'Ordre afin d'adapter le système de gestion de l'information des membres (Assyst-Pro) aux besoins de la formation continue

La présidente du comité de formation continue a participé à la réunion des présidentes des comités de l'Ordre.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres :

Gisèle Tétreault, présidente, Evelyne Perras, secrétaire, Céline Giroux, Danielle Noreau, Christiane Provençal, Madeleine Samson.

Inspecteurs :

Maxiane Berger, Lorna Dowson, Céline Giroux, Josée Laurendeau, Martine Patry, Evelyne Perras, Christiane Provençal, Madeleine Samson, Gisèle Tétreault.

Mandat:

Surveiller l'exercice de la profession en réalisant notamment le programme d'inspection en en enquêtant sur la compétence de tous membre s'il y a lieu

Mandats particuliers

• Compléter la révision des objectifs et du processus d'inspection professionnelle en vue de proposer des modifications pour en améliorer la qualité et l'efficience. Pour améliorer l'efficience dans le processus d'inspection professionnelle, le comité, en collaboration avec son secrétaire, a mis sur pied un nouveau mode de fonctionnement concernant la prise de rendez-vous auprès des membres inspectés. Les inspecteurs n'ont plus à faire des contacts téléphoniques avec les membres inspectés, une lettre avec toute la documentation et la date du rendez-vous leur parvient maintenant par l'intermédiaire du secrétaire du comité.

À l'automne 1999, le CIP s'est penché sur les règlements concernant le fonctionnement du CIP et l'inspection en général et sur son adaptation à un nouveau fonctionnement. Un document sur les règles de régie a été déposé en 1999 qui spécifie les rôles et fonctions du CIP, du président du comité, des membres du comité et du secrétaire du comité. Enfin, pour le programme d'inspection 1999-2000, le CIP a mis l'accent sur l'inspection des membres

œuvrant en pratique privée et réfléchit présentement sur les critères d'inspection professionnelle en pratique privée.

• Aviser le Bureau et fournir aux membres une interprétation sur la conservation des dossiers dans le cadre d'une pratique contractuelle.

L'avis du CIP a été régulièrement sollicité sur ce thème (particulièrement par le milieu scolaire) et a forcé les membres à se faire une idée et finalement à considérer la nécessité de créer un comité sur les normes, la tenue de dossiers et les autorisations. Le comité devrait être mis sur pied bientôt et Céline Giroux, du comité s'est montrée intéressée à y participer.

• Collaborer avec le directeur général et le secrétariat de l'Ordre afin d'adapter le système de gestion de l'information des membres (Assyst-Pro) aux besoins de l'inspection professionnelle et procéder à la mise à jour des dossiers informatiques du CIP À cet égard, l'Ordre a engagé pendant l'été 1999, dans le cadre d'un projet subventionné, une étudiante, Madame Danina Kapitanovic, qui a effectué le travail de mise à jour des dossiers informatiques du CIP

Réunions

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a tenu 10 réunions régulières et une réunion spéciale avec les inspecteurs. Cette année en fut une de changement et d'adaptation pour le comité d'inspection professionnelle. Nous avons accueilli trois nouveaux membres : Céline Giroux, Danielle Noreau, orthophonistes et Christiane Provençal, audiologiste. Gisèle Tétreault a été nommée présidente du comité pour prendre la relève de Lucie Morin. Evelyne Perras, orthophoniste, a été nommée au poste de conseillère aux affaires professionnelles (CAP) et a assumé à partir d'octobre la fonction de secrétaire du CIP.

Réalisations

Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession : il était prévu que 55 inspections soient réalisées (50 en orthophonie et 5 en audiologie). Au 31 mars 2000, cinq audiologistes en pratique privée ont été inspectés et 48 orthophonistes répartis de cette façon : 11 en centres hospitaliers, neuf en centres de réadaptation, 18 en milieu scolaire et 10 en pratique privée. Une inspection particulière a été faite et une recommandation au Bureau de prendre l'une ou l'autre des mesures prévues à l'article 113 du Code s'en est suivie. Plus tard, le Bureau nous a demandé une appréciation au sujet des modifications que ce membre admet avoir apportées à sa pratique professionnelle.

Sur les 54 inspections effectuées, le comité a prévu un suivi dans la prochaine année dans cinq cas. Le Bureau nous a acheminé deux demandes pour la prochaine année (une générale et une particulière), deux demandes seront à étudier dans des cas de réorientation professionnelle et enfin une demande nous provient du syndic.

Quatre formations ont été suivies par les membres du CIP : • formation organisée par l'OIIQ le 24 avril 1999 portant sur les aspects pratiques de l'inspection professionnelle ; • formation sur les techniques d'entrevue par Andrée Faucher PhD et organisée par le CIQ le 3 novembre 1999 ; • formation sur la responsabilité civile par Gary Mullins le 28 janvier 2000. M^me^ Evelyne Perras a lancé la chronique « Réflexion » dans le bulletin *Parenthèses*. Cette chronique traite entre autres des sujets qui font l'objet de nombreuses questions de la part des membres. Les membres du CIP se proposent aussi d'alimenter cette chronique.

Plusieurs membres nous ont dit apprécier la visite des inspecteurs, et s'accorder un moment de réflexion et de retour sur leur pratique et pouvoir échanger avec les inspecteurs sur des façons de faire dans différents milieux de pratique.

COMITÉ SUR LA RÈGLEMENTATION

Membres :

MM Louis Beaulieu, Jean-Philippe Legault et Mmes Evelyne Perras et Isabelle Vendette.

Mandat :

Élaborer et / ou réviser les projets de règlements découlant du *Code des professions.*

Réunions :

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours du présent exercice.

liste des autres comités

COMITÉS FACULTATIFS

Comité d'audiologie

Comité des publications

Comité de communications

Comité d'orthophonie scolaire

Comité de sélection du Prix Germaine Huot

Comité d'orthophonie et d'audiologie en CLSC

Sous-comité d'audiologie en surdité professionnelle

COMITÉS AD HOC

Comité du XIe congrès 2000

Comité ad hoc sur les pratiques alternatives

Comité ad hoc en dysphagie

Comité ad hoc sur la pratique de l'orthophonie et de l'audiologie auprès des personnes âgées

Comité ad hoc Régie des rentes du Québec (modification du règlement sur les allocations spéciales pour enfant handicapé)

Comité ad hoc Prix étudiants

Comité ad hoc pour l'attribution de la classe de membre à vie

Comité ad hoc pour l'évaluation du directeur général

Comité ad hoc sur le dépistage universel de la surdité chez les nouveaux-nés

Comité ad hoc sur la définition de la dysphasie

Comité ad hoc sur la suramplification

Comité ad hoc d'évaluation du projet pilote d'équivalence de formation continue

tableau des membres

Membres inscrits au Tableau au 31 mars 1999	1028
Permis délivrés en cours d'année (nouvelles inscriptions)	73
Membres réinscrits au Tableau	8
Radiation du Tableau	24
Membres inscrits au Tableau au 31 mars 2000	1085

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2000

Région 01	Bas-Saint-Laurent	17	Région 10	Nord-du-Québec	2
Région 02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	20	Région 11	Gaspésie-Île-de-la-Madeleine	12
Région 03	Québec	111	Région 12	Chaudière-Appalaches	29
Région 04	Mauricie	31	Région 13	Laval	49
Région 05	Estrie	43	Région 14	Lanaudière	47
Région 06	Montréal	421	Région 15	Laurentides	47
Région 07	Outaouais	54	Région 16	Montérégie	130
Région 08	Abitibi-Témiscamingue	18	Région 17	Centre-du-Québec	21
Région 09	Côte-Nord	8		Hors du Québec	25

COTISATION ANNUELLE 1999-2000

Pour l'exercice 1999-2000, les montants de cotisation payables au 1er avril 1999 se répartissaient comme suit, selon les catégories de membres

membres réguliers	460,00 $
membres externes	230,00 $
membres retraités	115,00 $
membres étudiants	230,00 $
membres associés	345,00 $
membres invalides	115,00 $
membres à vie	nil

états financiers

Rapport des vérificateurs 22
État des revenus et dépenses 23
État du surplus 23
Bilan 23
Notes complémentaires 24
Dépenses des comités (Annexe) 24

Rapport des vérificateurs

Aux administrateurs de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec au 31 mars 2000 et les états des revenus et dépenses et du surplus de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bélair
Deloitte & Touche

Comptables agréés
Le 19 avril 2000

État des revenus et dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
Revenus		
Cotisations des membres	468 478	418 562
Inscriptions et admissions à la pratique	4 300	4 115
Amendes	3 243	2 785
Abonnements étudiants	4 300	3 070
Frais d'études de dossiers	5 558	3 635
Services de recherche d'emploi	20 350	21 171
Ristournes - assurances	8 053	6 505
Revenus d'intérêt	15 244	14 382
Publicité	5 454	5 619
Congrès (net des frais de 97 146 $ en 1999)	-	10 665
Autres revenus	120	-
	535 100	490 509
Dépenses		
Salaires	216 504	189 600
Honoraires et frais de déplacement	13 985	25 262
Charges sociales	40 346	35 807
Charges locatives	36 136	28 208
Frais de courrier	21 916	24 527
Impression et photocopies	56 477	51 157
Frais de comptabilité et de vérification	14 230	13 879
Contentieux et services juridiques	15 232	4 344
Frais d'assemblées et divers	10 928	8 552
Télécommunications	7 450	9 496
Dépenses des comités - annexe	24 447	28 089
Conseil interprofessionnel du Québec	6 559	6 378
Frais de réunions de bureau	11 100	12 422
Fournitures de bureau	4 351	4 504
Fournitures informatiques	25 653	7 700
Congrès, formation et perfectionnement	3 445	4 366
Communications et marketing	20 893	35 974
Amortissement	4 995	4 749
	534 647	495 014
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	453	(4 505)

État du surplus

de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000			1999
	Investissement en immobilisations	Non réservé	Total	Total
	$	$	$	$
Surplus au début	15 580	125 941	141 521	146 026
Acquisition d'immobilisations	3 699	(3 699)	-	
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(4 995)	5 448	453	(4 505)
Surplus à la fin	14 284	127 690	141 974	141 521

Bilan - au 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
Actif		
À court terme		
Débiteurs	19 696	13 179
Frais payés d'avance	7 457	6 271
	27 153	19 450
Placements (note 3)	180 000	200 000
Immobilisations (note 4)	14 284	15 580
	221 437	235 030
Passif		
À court terme		
Découvert bancaire (note 5)	10 142	53 510
Créditeurs et charges à payer	35 985	30 324
Revenus perçus d'avance (note 6)	33 336	9 675
	79 463	93 509
Surplus		
Investi en immobilisations	14 284	15 580
Non réservé	127 690	125 941
	141 974	141 521
	221 437	235 030

Approuvés par

Le président

La trésorière

Notes complétaires

1. Description de l'Ordre

L'Ordre, constitué en vertu du Code des Professions du Québec, regroupe les orthophonistes et les audiologistes exerçant leur profession à titre réservé suivant les règles du Code des Professions au Québec.

2. Convention comptable

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus et tiennent compte de la principale convention comptable suivante :

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels suivants :

Mobilier et équipement 20 % ; Équipement informatique 30 %

3. Placements

	2000	1999
	$	$
Fonds communs de placements, au coût (cours du marché 38 175 $; 31 147 $ en 1999)	39 997	39 997
Obligations, portant intérêts variant de 5,21 % à 6,14 %, encaissables de juillet 2001 à janvier 2003, au coût (cours du marché 147 878 $, 166 875 $ en 1999)	140 003	160 003
	180 000	200 000

4. Immobilisations

	2000			1999
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	$	$	$	$
Mobilier et équipement	5 500	3 631	1 869	2 336
Équipement informatique	31 700	19 285	12 415	13 244
	37 200	22 916	14 284	15 580

5. Découvert bancaire

L'Ordre dispose d'une marge de crédit pour la gestion courante de ses opérations. Le montant maximum autorisé est de 50 000 $. Cette marge de crédit est garantie par un placement en obligations de 50 000 $ au 31 mars. La marge de crédit n'était pas utilisée au 31 mars 2000.

6. Revenus perçus d'avance

	2000	1999
	$	$
Cotisations	2 931	4 817
Formation continue	400	4 858
Publicité	825	-
Congrès	29 180	-
	33 336	9 675

7. Engagements

L'Ordre a signé un bail d'une durée de dix ans échéant en 2003 pour des espaces à bureaux. L'engagement minimal pour les trois prochains exercices est de 47 450 $ et comporte une clause d'augmentation annuelle égale à l'indice des prix à la consommation. De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de location-exploitation relatifs à de l'équipement pour une valeur totale de 30 579 $ dont les versements annuels s'établissent comme suit :

2001	6 730$	2003	6 539$	2005	4 232$
2002	6 730$	2004	6 348$		

8. Flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

Annexe
Dépenses des comités
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
Programme de perfectionnement en réadaptation auditive		
Revenus	-	5 808
Frais des activités	-	3 095
Excédent des revenus	-	2 713
Formation continue		
Revenu d'inscription	48 004	31 255
Frais des activités	34 957	30 711
	13 047	544
Dépenses du comité	2 619	1 957
Excédent des revenus (dépenses)	10 428	(1 413)
Autres comités		
Dépenses		
Orthophonie scolaire	967	1 961
Audiologie	183	552
Inspection professionnelle	16 859	12 361
Admission	5 330	4 918
Formation	-	52
Publication	276	475
Syndic	7 810	4 171
Ad hoc	2 961	3 644
Communications	489	1 255
	34 875	29 389
	24 447	28 089

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, un organisme régi par le *Code des professions*, a pour mission d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication humaine.

L'Ordre surveille l'exercice professionnel des orthophonistes et des audiologistes et voit à favoriser l'accessibilité du public à des services de qualité. Ce faisant, il contribue à l'intégration sociale des individus et à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise.

La qualité, l'accessibilité, l'intégrité et l'engagement sont des valeurs fondamentales qui animent, guident et mobilisent l'Ordre dans la réalisation de sa mission et de ses orientations.

Ordre des orthophonistes et
audiologistes du Québec
1265, rue Berri • bureau 730
Montréal (Québec) H2L 4X4
tél. (514) 282-9123 • télec. (514) 282-9541
courriel : info@ooaq.qc.ca • site Web : www.ooaq.qc.ca